

Accueil > Les MRAe > Auvergne - Rhône-Alpes > Avis rendus sur projets

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Les membres

Examen au cas par cas et autres décisions

Avis rendus sur plans et programmes

Avis rendus sur projets

Rapport d'activité

Contact MRAe

Avis rendus sur projets de la MRAe Auvergne Rhône-Alpes en 2020

publié le 8 septembre 2020 (modifié le 30 septembre 2020)

+ PARTAGER



La MRAe Auvergne - Rhône-Alpes a publié : **Projet d'aménagement foncier agricole et forestier présenté par le conseil départemental du Cantal, sur la commune d'Andelat (15)** ; **Projet de constructin d'un parc photovoltaïque présenté par la société Luxel, sur la commune de Vallon-en-Sully (03)** ; **Projet de renouvellement d'extension de carrière, présenté par la SA Bonnardel, sur le commune de Genissieux (26)** ; **Projet de centrale photovoltaïque flottante présenté par SAS EDF Renouvelable, sur la commune de Sainte-Marie-d'Allois (38)** ; **Projet de centrale photovoltaïque flottante présenté par SAS EDF Renouvelable, sur la commune de Le Cheylas (38)**

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

Consulter les avis rendus sur projets antérieurs à l'année 2020

SEPTEMBRE 2020

Projet d'aménagement foncier agricole et forestier présenté par le conseil départemental du Cantal, sur la commune d'Andelat (15)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement

2020APARA105 / 2020-ARA-AP-01043

Avis du 30 septembre 2020

Projet de constructin d'un parc photovoltaïque présenté par la société Luxel, sur la commune de Vallon-en-Sully (03)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement

2020APARA104 / 2020-ARA-AP-01041

Avis du 28 septembre 2020

Projet de renouvellement d'extension de carrière, présenté par la SA Bonnardel, sur le commune de Genissieux (26)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement

2020APARA103 / 2020-ARA-AP-00991

Avis du 28 septembre 2020